

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 21 août 2019

LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES SE TERMINE DEMAIN : JEUDI 22 AOÛT

Les électeurs manitobains ont jusqu'à demain, le 22 août, pour mettre à jour les renseignements les concernant ou s'inscrire pour voter par anticipation.

Les électeurs admissibles qui n'ont pas reçu de carte d'information de l'électeur ou qui ont reçu une carte contenant des renseignements inexacts doivent communiquer avec leur bureau du directeur du scrutin avant 20 h demain pour s'inscrire ou mettre à jour les renseignements les concernant. Les coordonnées du bureau du directeur du scrutin se trouvent à l'adresse https://www.electionsmanitoba.ca/downloads/RO_public_info.pdf.

Les électeurs ont aussi jusqu'à demain pour s'inscrire ou mettre à jour les renseignements les concernant en utilisant le service d'inscription des électeurs en ligne d'Élections Manitoba, à l'adresse https://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/Register_of_Voters.

Même s'ils ne sont pas inscrits, les électeurs admissibles peuvent quand même voter s'ils présentent une pièce d'identité et prêtent serment au centre de scrutin, soit pendant le vote par anticipation ou le jour du scrutin.

QUI PEUT VOTER?

Pour être admissible à voter, il faut :

- être citoyen canadien;
- être âgé d'au moins 18 ans le jour du scrutin;
- avoir résidé au Manitoba depuis au moins six mois le jour du scrutin.

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :
Christiana Jones, agente de communication
Téléphone : 204 945-5795 | Sans frais : 1 866 628-6837
Courriel : CJones@elections.mb.ca